

**MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
AUPRÈS DES NATIONS-UNIES,
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ET DES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
GENÈVE**



**PERMANENT MISSION
OF THE REPUBLIC OF CAMEROON
TO THE UNITED NATIONS OFFICE, THE
WORLD TRADE ORGANIZATION
AND TO OTHER
INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
GENEVA**

**6, RUE DU NANT
1207 GENÈVE - SUISSE
TÉL. (022) 787 50 40 - FAX (022) 736 21 65**

4^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

**DISCOURS DE
S.E. JEAN-MARIE ATANGANA MEBARA
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES RELATIONS
EXTERIEURES**

Genève, le 13 Mars 2007

(Vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer toute la satisfaction de la délégation camerounaise que je conduis, de vous voir présider nos travaux.

De même, je tiens à présenter mes félicitations à tous les membres du Bureau.

Je suis persuadé que vos éminentes qualités, reconnues, sont l'augure du succès de nos travaux.

Soyez assuré Monsieur le Président, de la pleine collaboration et du soutien de ma délégation. Je voudrais par ailleurs adresser mes félicitations sincères à Mme Louise ARBOUR, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, pour le courage, l'engagement, et l'efficacité avec lesquels elle accomplit sa noble tâche.

En effet, la mutation profonde opérée avec méthode et détermination par l'Organisation des Nations Unies vers le renforcement des normes juridiques internationales en matière de défense des droits de l'homme constitue un progrès notable dans l'avancement des grandes valeurs de civilisation. Le Cameroun entend marquer ici sa grande satisfaction au sujet de l'adoption et de la signature récente de la Convention internationale contre les disparitions forcées. Nous rendons ici un juste hommage aux disparus ainsi qu'à leurs familles qui bénéficient désormais "du droit de savoir".

Mon pays se félicite d'autant plus de cette évolution que le Président Paul BIYA a fait de la promotion et de la défense des droits de l'homme un des axes prioritaires de sa politique de modernisation au Cameroun dès son accession au pouvoir le 06 novembre 1982.

Monsieur le Président,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Distingués délégués,

L'examen des différents rapports que notre Conseil aura à examiner nous permettra de mesurer combien le chemin qui reste à parcourir est encore long pour atteindre l'objectif d'un monde où les droits de l'homme seront complètement respectés.

L'année qui vient de s'écouler a malheureusement encore été émaillée de faits qui ont affecté la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde.

En effet, plusieurs foyers de tensions continuent de faire peser une grande menace sur le respect des libertés fondamentales :

- le Moyen-Orient demeure une zone troublée ;
- l'Irak n'a pas retrouvé le chemin de la paix ;
- divers conflits perdurent en Afrique et notamment la crise du Darfour où les affrontements continuent d'occasionner de nombreuses pertes en vies humaines, de provoquer des déplacements des personnes, ceci malgré les interventions de l'Union Africaine et des Nations Unies.

Le Conseil des droits de l'homme qui n'a de cesse de se préoccuper de ces problèmes comme en témoignent les différentes sessions extraordinaires qu'il a organisées et surtout, les réponses qu'il y a apportées, en dépit d'une mise en œuvre mitigée, mérite à cet égard tout notre soutien. C'est le creuset dans lequel toutes les atteintes aux droits de l'homme doivent être évoquées, c'est aussi le lieu où nous sommes appelés sans complaisance, à apporter les solutions aux différentes menaces portées aux droits humains.

La paix est à nos yeux un des droits fondamentaux de l'homme. C'est pour cela que les Très Hautes Autorités de mon pays ont toujours privilégié le règlement pacifique des différends. Le dernier exemple en date est la crise dite de « Bakassi » qui a opposé le Cameroun au Nigeria. C'est l'occasion pour moi de réaffirmer, une fois de plus, que le Cameroun a toujours respecté, respecte, et respectera l'esprit et la lettre de l'accord de Green Tree signé le 12 juin 2006 à New York, entre le Président Paul BIYA et le Président Olusegun OBASANJO du Nigeria, sous l'égide des Nations Unies et l'appui de certains Etats témoins, pour lesquels, je réitère nos sincères remerciements.

Monsieur le Président,

Pouvons-nous vivre dans un monde sans violence et jouir pleinement de nos droits fondamentaux si le défi de la pauvreté n'est

pas relevé ? Mon pays pense que l'on oublie trop souvent que les droits civils et politiques, et notamment la liberté d'expression qui mobilisent toute la communauté internationale ne peuvent s'épanouir pleinement que si les droits économiques sociaux et culturels, y compris le droit au développement sont également garantis. A cet égard, le Cameroun se félicite de la prise en compte des préoccupations d'un grand nombre d'Etats, notamment celle relative au droit au développement en tant que partie intégrante des droits de l'homme - le droit au développement faut-il le rappeler, est un droit de synthèse dont la réalisation favorise la jouissance des autres droits humains.

La Communauté internationale se doit donc, plus que jamais, d'accorder une égale priorité à la promotion du droit à un niveau de vie suffisant, à un environnement sain favorable à l'éclosion du bien être des individus.

A cet égard, mon pays se félicite d'avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE. Les annulations de notre dette bien qu'il soit possible de faire mieux, constituent déjà à nos yeux, une des manifestations évidente de la solidarité des pays industrialisés à l'égard des pays en développement, solidarité qui démontre comme l'a dit S.E. Paul BIYA, « que l'espoir demeure de voir les relations entre le Nord et le Sud s'organiser selon les principes de l'entraide internationale et non seulement selon les lois du marché ». Pour ce qui est du Cameroun, il me plaît de vous rassurer que les concours financiers importants rendus ainsi disponibles iront en priorité aux infrastructures à caractère social.

Monsieur le Président,

Qu'il s'agisse du renforcement des capacités au plan national avec ses facettes multiples en matière de renforcement de l'état de droit, de la justice, de la démocratie, des institutions des droits de l'homme, de la lutte contre l'impunité ou qu'il s'agisse de la défense des groupes vulnérables et autres victimes de discrimination comme les populations indigènes, les travailleurs migrants, les femmes ou des personnes soumises au trafic des êtres humains ou qu'il s'agisse de la promotion des droits humains dans le contexte de la problématique du développement, la volonté de mon pays à œuvrer dans le sens souhaité par l'Organisation des Nations Unies est au cœur de la politique conçue et mise en œuvre avec méthode et détermination par S.E. Paul BIYA, Président de la République.

Le Cameroun est résolument déterminé à promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans tous les secteurs de la vie de la nation. Comme en témoigne la décision de publier chaque année, un rapport national sur l'état de droits de l'homme au Cameroun et dont la première publication du genre est d'ores et déjà disponible. Ce document permet à tout un chacun d'apprécier le niveau de mise en œuvre dans mon pays, des textes internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme.

Comme autres actions significatives, je citerai entre autres, l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale qui vient ainsi renforcer la protection des droits des personnes faisant l'objet des poursuites pénales, l'avènement d'un organe indépendant dénommé « Election Cameroon », qui sera une structure plus outillée pour la réalisation des élections plus transparentes et plus équitables.

Monsieur le Président,

La création du Conseil des droits de l'homme le 15 mars 2006, a donné à la communauté internationale, l'occasion historique d'améliorer la promotion et la protection des libertés des peuples du monde. Sous votre conduite éclairée, nous poursuivons nos efforts de refonte et de dynamisation des mécanismes hérités de la commission des droits de l'homme. Mon pays partage et appuie les positions de l'Union Africaine sur l'ensemble des réformes à faire dans le cadre de notre organe. Ces réformes qui consacrent l'avènement d'un système plus fiable doivent être structurées autour d'un vaste programme de coopération et de solidarité sans lesquelles la confiance et les espoirs que les pays du Sud placent en l'Organisation des Nations unies risque gravement d'être affectée.

Monsieur le Président,

Je m'en voudrais de terminer mon propos sans aborder la question de l'immigration clandestine, celle-ci, tantôt subie, parfois choisie, mais toujours à peine tolérée est le nouveau vocable à l'aide duquel, tous les abus sont désormais permis au mépris de la dignité humaine. Pourtant, de tout temps, l'immigration a été au centre des habitudes des humains. Les tentatives des émigrés, partis des côtes africaines pour atteindre l'Europe, rappellent à plusieurs égards, les migrations des européens des deux siècles précédents, qui poussés par la misère, la famine, ou les conflits, ont traversé l'Atlantique pour bâtir ailleurs une nouvelle vie. Aujourd'hui, des milliers d'africains tentent chaque année, souvent au péril de leur vie, de se rendre en

Europe. Une partie y parvient, la plupart échoue, avec malheureusement à la fin, le drame des pertes en vies humaines.

L'observation d'un occident prospère, cherchant à se protéger des convoitises d'une Afrique misérable avec des populations en quête d'un mieux-être ou d'un moindre mal-être, est un spectacle peu réjouissant pour la dignité humaine, conséquence d'un profond déséquilibre entre les Nations riches et les Nations pauvres. Peut-on pour autant être amené à penser que des solutions n'existent pas ?

La Communauté internationale a pris à Monterrey des engagements importants connus de tous. Par ailleurs, lors du Sommet du Millénaire, les Nations riches ont tout aussi pris des engagements, en faveur du développement des pays pauvres. Nous attendons toujours leur concrétisation.

Monsieur le Président,

En ce nouveau millénaire, notre Conseil doit se fixer pour objectif central d'amener la communauté internationale toute entière à esquisser la meilleure stratégie possible pour aborder avec le maximum d'efficacité, les défis qui l'interpellent.

Dans cette optique, le Cameroun voudrait exprimer sa confiance en notre conseil et à travers lui, en l'ONU et ses Etats membres pour faire du troisième millénaire, celui de l'effectivité des droits de l'homme.

Nous entendons également poursuivre le dialogue avec les mécanismes onusiens en toute transparence et en toute sérénité.

Je vous remercie./-